



DIJON, le 4 avril 2018

Secrétariat Général

**Assemblée Générale
de la Ligue de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
de Football
le samedi 14 octobre 2017
à DIJON**

Présents, quorum et ouverture de l'Assemblée Générale

Présidence : Monsieur Daniel FONTENIAUD

Pour le Conseil d'Administration :

Présents : Mmes Patricia BEAURENAUD – Marylin GRANDVOINNET – Françoise VALLET
MM. Roger BOREY – Michel BOURNEZ – Christophe CAILLIET – Bernard CARRÉ – Roland
COQUARD – Daniel DURAND – Gérard GEORGES – Jean-François GONDELLIER – Michel
NAGEOTTE – Christian PERDU – Gérard POPILLE – Jacques QUANTIN – Christian RENIER – Alain
RICHARD – Emmanuel SAILLARD – André SCHNOEBELEN – Michel SORNAY – Nicolas VUILLEMIN –
Thierry WANIART

Excusés : Mme Catherine BOLLEA

MM. Jean-Marie COPPI – Philippe PICHERY – Philippe PRUDHON

ORDRE DU JOUR

01. Quorum et ouverture de l'Assemblée par Roland COQUARD
02. Mot d'accueil du Président Daniel FONTENIAUD
03. Test boitier de vote électronique
04. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17.06.2017
05. Rapport Financier : compte-rendu financier au 30 juin 2016
06. Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2016/2017
07. Approbation des Comptes 2016/2017 et affectation du résultat
08. Examen et vote du Budget 2017/2018
09. Modifications Règlements Généraux et du Règlement Intérieur
10. Désignation d'un Commissaire aux Comptes (et d'un suppléant) pour une durée de 6 ans
11. Election d'un membre au Conseil d'Administration
12. Election de la Délégation Ligue aux assemblées Fédérales – saison 2017/2018
13. La Formation des Dirigeants
14. Intervention du/des représentants de NIKE
15. Intervention du représentant de la Ligue du Football Amateur
16. Intervention des personnalités invitées
17. Mot de clôture du Président Daniel FONTENIAUD

01. Quorum et Ouverture de l'Assemblée par Roland COQUARD

Mesdames, Messieurs,

Lors de notre dernière rencontre à Dôle, le 17 Juin dernier, nous avons à déplorer la disparition de l'un des nôtres, le regretté Docteur Gérard NICOLET. La fatalité s'est de nouveau abattue sur notre Conseil d'Administration avec le décès de notre ami Daniel Gamelon emporté par une longue maladie au cours de l'été. Vous-même avez été marqués par la disparition d'êtres chers et, aussi en mémoire de tous les membres de la grande famille du football qui nous ont quittés, je vous invite à respecter quelques instants de recueillement...

Je vous remercie.

De nombreuses personnalités nous font l'honneur d'assister à nos travaux de la matinée. Je citerai M. DESUMER, Président de la Mutuelle des Sportifs, M. DECOMBARD, Adjoint aux Sports de la ville de Dijon, Mme TERRONI, membre du bureau exécutif de la LFA, accompagnée d'Hélène HANQUIEZ et de Réginald BECQUE, de l'Administration de la LFA, M. QUATREPOINT, Trésorier du CROS de Bourgogne et MM. RISC et GILLOT qui représentent l'équipementier Nike, Partenaire Majeur de la FFF, de la Ligue et de ses Districts. Bien entendu, j'en profite pour saluer mes collègues Présidents de Districts.

Je tiens aussi à excuser l'absence de Jean-Marie COPPI, notre Secrétaire Général, retenu par des impératifs familiaux.

A cette époque de la saison, notre Assemblée Générale se veut, statutaire et traditionnellement, financière avec, notamment, la présentation des comptes et du budget de la Ligue par notre Trésorier Général, Christian PERDU.

Nous avons également ajouté à l'ordre du jour, un point lié aux obligations d'Arbitrage et d'Educateurs, sujets ayant soulevé bien des débats lors de l'Assemblée Générale du 17 Juin dernier à Dôle. Ces sujets ont été retravaillés, repensés et les modifications et améliorations que nous avons apportées sauront, nous l'espérons, recueillir votre adhésion.

Après ouverture des bureaux de pointage,

- > Clubs de « *Ligue* » 3.521 voix sur un total de 4.483 voix (78.54%)
- > Clubs de « *District* » 1.076 voix sur un total de 1.779 voix (60.48%)

Soit un total de voix des membres présents ou représentés équivalant à **4.597 voix** sur les **6.262 voix** que peut compter cette Assemblée.

L'article 12.5.3 des Statuts de la Ligue précise les règles du quorum, à savoir que « *la présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations* ». Il ressort que sont présents ou représentés 161 délégués sur les 227 que constitue l'Assemblée (70,92%) représentant 73,41% des voix totales. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut alors valablement délibérer.

02. Mot d'accueil du Président Daniel FONTENIAUD

Mesdames et Messieurs ;
Chers amis ;

C'est toujours avec beaucoup de plaisir qu'on se retrouve pour cette seconde Assemblée Générale post-élection du 28 Janvier dernier qui avait eu lieu, d'ailleurs, dans cette même salle.

Je tiens à vous remercier pour votre présence nombreuse à cette Assemblée Générale financière, comme vient de l'évoquer Roland à travers les chiffres du quorum.

Vous le savez, la saison 2016-2017 a été une année de transition, jalonnée d'un certain nombre d'étapes juridiques :

- Les deux Assemblée Générale de fusion de nos deux anciennes Ligues. Le 17 Septembre pour la Franche-Comté et le 24 Septembre pour la Bourgogne au cours desquelles vous avez approuvé le traité de fusion et les nouveaux statuts à une très large majorité.
- L'Assemblée Générale électorale du 28 Janvier dernier où vous avez élu, avec une forte majorité, l'équipe que je préside. Un haut pourcentage qui nous a donné beaucoup de légitimité mais aussi une forte responsabilité vis-à-vis de vous, des clubs, de l'ensemble des familles du football Burgo-Comtois.
- Enfin, l'Assemblée Générale de Dôle, le 17 Juin dernier, pour la mise en place essentiellement des nouveaux règlements et définir les bases du nouveau fonctionnement de la Ligue BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE de Football.

Comme j'avais pu l'évoquer à Dôle, entre le 28 Janvier et le 17 Juin, nous avons travaillé d'arrache-pied pour construire cette nouvelle ligue, à la fois dans son organisation, élus, commissions, administrative et technique, dans la définition de la feuille de route, des règlements et du nouveau schéma des compétitions. A deux exceptions près, vous avez approuvé ces règlements, à Dôle. Je tiens de nouveau à vous en remercier.

Depuis, on s'est attaché à définir le plan d'actions de la mandature, à traduire, en fait, nos engagements en plan d'actions pour l'ensemble des équipes de la Ligue. Nous avons bien évidemment travaillé également sur la définition du premier vrai budget de la Ligue BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE puisque, comme vous le savez, le budget de la saison dernière n'était qu'une agglomération des budgets des deux anciennes ligues et d'une partie fusion.

Ce nouveau budget traduit la mise en œuvre des engagements que nous avons pris vis-à-vis de vous pour cette première année. Ce budget est, en grande partie, axé sur les actions de développement aux services des clubs afin de pouvoir vous accompagner, travailler le plus étroitement possible avec vous, encourager et valoriser vos bénévoles.

On s'est engagé devant vous à un processus de baisse des frais de fonctionnement de l'ordre de 5%. Cela concerne notamment la baisse des frais de déplacement avec l'utilisation plus fréquente de la visioconférence, la remise en question de l'ensemble des contrats pour les renégocier et les faire baisser en termes de tarification. Cela se traduit déjà dans ce premier budget et sera renforcé dans les années à venir. Je crois qu'il faut aller plus loin en recherchant toutes les solutions de rationalisation, de mutualisation des moyens y compris avec les Districts.

On doit également rechercher des ressources nouvelles en particulier en travaillant sur les domaines du partenariat et du mécénat. Je peux d'ores et déjà vous annoncer aujourd'hui, le renforcement du partenariat avec la Mutuelle des Sportifs et l'arrivée d'un nouveau distributeur équipementier avec Intersport. Je suis convaincu qu'on pourra rapidement vous annoncer la signature d'un certain nombre d'autres contrats de partenariat, Alain RICHARD y travaillant d'arrache-pied avec les équipes de la Ligue.

Les axes forts du développement se composent notamment autour :

- du Football Diversifié, Futsal en particulier ;
- du Football Pour tous ;
- de l'Éthique et du bon comportement qui, dans le cadre du « challenge de l'Esprit Sportif MDS », récompensera les clubs en leur reversant 70% des amendes disciplinaires ;
- de l'éducation grâce au Programme Educatif Fédéral, outils exceptionnel mis en place par la FFF ;
- de l'accompagnement du parcours de formation des joueurs avec la structuration des écoles de football et le Label ;
- des Sections sportives et du Pôle Espoirs
- du développement de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F), à travers la formation des éducateurs, des arbitres et, depuis cette saison, des dirigeants avec la mise en place des modules de formation fédérale des dirigeants pour mieux vous accompagner, vous donner des outils afin de gérer vos clubs de façon optimale ;
- de l'accompagnement des clubs, en particulier l'aide à la structuration ;
- de l'Arbitrage, avec le recrutement et la fidélisation ;
- de la valorisation du bénévolat ;
- des actions de féminisation ;
- du renforcement de la communication interne et externe vers les clubs, les licenciés et bien d'autres publics, partenaires de notre beau sport.

On doit et on devra être attentif à notre cœur de métier, c'est-à-dire la gestion des compétitions et leur environnement (règlements, discipline) et je souhaite que l'ensemble des commissions soit à l'écoute des clubs et sache faire preuve de discernement.

Je voulais rapidement faire un retour sur la saison écoulée, au travers de quelques chiffres :

- 97.960 licenciés faisaient partie de la Ligue BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE au 30 Juin 2017, soit une progression de 2.7% par rapport à la saison précédente.
- 8.187 féminines, c'est-à-dire 8.4 % de hausse que l'an passé. C'est au-dessus de la moyenne nationale et j'espère qu'on atteindra rapidement la barre des 10.000.
- 36.062 matchs régionaux et départementaux ont été disputés sur tout le territoire.
- 1 868 éducateurs formés par l'Institut Régional de Formation du Football, dont 281 ayant passé la certification des différents modules et 82 éducateurs recyclés.
- 126 clubs labélisés sur, environ, 275 clubs labélisables.
- 346 clubs engagés dans la Programme Educatif Fédéral. C'est un chiffre très important qui montre tout votre intérêt dans l'encadrement et l'éducation de vos jeunes.

Comme j'ai pu vous le dire, les équipes sont en place, ainsi que les règlements. Mais nous devons, comme depuis le début de saison, adapter chaque jour notre fonctionnement, notre manière de faire, notre procédure pour harmoniser les deux anciens territoires. Tout n'est pas parfait, bien sûr, mais je peux vous assurer que nous essayons de nous améliorer chaque jour, de trouver les meilleures solutions à chaque situation et d'être, élus, membres ou salariés, à votre écoute et à votre service.

Chaque jour apporte également son lot de changements. Notre Directeur Technique Régional, Philippe JOLY, a quitté la Ligue début Septembre pour devenir Adjoint de Corinne DIACRE en Equipe de France Féminines A. Comme il s'agit de préparer la prochaine Coupe du Monde en France, Corinne DIACRE a souhaité avoir un adjoint à temps plein, ce que Noël LE GRAËT a validé. Dans un délai relativement court, Philippe JOLY a donc laissé sa place en Ligue pour relever ce nouveau challenge.

Je voulais féliciter Philippe JOLY pour ce nouveau poste et le remercier pour tout le travail qu'il a réalisé depuis de très nombreuses années (18 ans), d'abord sur le territoire de Bourgogne notamment dans le dossier de restructuration de l'Equipe Technique puis, depuis un an en tant que DTR BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, pour la construction, l'organisation et la réflexion du plan d'actions aux côtés des techniciens du nouveau territoire.

Vous vous en doutez, ce timing n'a pas été idéal puisqu'on démarrait réellement dans cette nouvelle organisation et on venait de nous présenter le plan d'actions de l'Equipe Technique pour la mandature.

Après négociation avec le Président de la FFF et discussion avec la DTN, nous avons donc remplacé, dans des conditions financières acceptables, notre DTR. Je tiens d'ailleurs à remercier sincèrement M. Noël LE GRAËT, Président de la FFF, Hubert FOURNIER, DTN, Patrick PION, DTN Adjoint, Jean-Claude GIUNTINI et Marc DEBARBAT, Président de la LFA, pour leur écoute, leur réactivité et leur accompagnement qu'ils nous ont apporté pendant ces quelques semaines. D'un point de vue général, je crois qu'on a trouvé, avec la Fédération, la solution afin que la ligue ne pâtit pas financièrement du départ de Philippe JOLY. Cela nous a permis par la suite, de lancer le recrutement et j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui notre nouveau DTR, Sébastien IMBERT, qui était, jusque-là, le DTR de la ligue voisine du Centre Val de Loire.

Avec ses huit années d'expérience en tant que DTR, il saura nous apporter toute son expertise, un œil nouveau après avoir pris ses marques et accompagner les équipes de la ligue de la meilleure des manières.

Au nom des élus et de tous, je lui souhaite la bienvenue.

Sébastien IMBERT – DTR de la Ligue

C'est avec beaucoup d'humilité que je rejoins le poste de Directeur Technique Régional et m'inspirant dans la continuité de tout le travail déjà réalisé par Philippe Joly et l'ensemble des collègues régionaux et départementaux. C'est un territoire que j'ai bien connu il y a quelques années lorsque j'étais Cadre Technique en Côte d'Or, je n'arrive donc pas en terrain inconnu.

Je suis également un ancien joueur, entraîneur, fidèle serviteur de la Direction Technique Nationale depuis de nombreuses années. Pourquoi avoir saisi cette opportunité ? Cette réforme territoriale est un véritable enjeu qui s'inscrit dans le travail du plan d'actions validé par les dirigeants et proposé par les techniciens. Au travers de ce plan, j'ai perçu la volonté d'une proximité avec vous les clubs, de Districts, de Ligue, Nationaux ou professionnels. Sachez que je m'inscris dans ce plan de manière pérenne et qu'avec les collègues régionaux et départementaux, cette proximité nous la maintiendrons et serons à votre service.
Merci beaucoup.

(M. FONTENIAUD reprend la parole)

Merci Sébastien. J'en profite pour remercier son ancien Président de la Ligue Centre Val de Loire, M. Jacky FORTEPAULE, d'avoir accepté de libérer Sébastien sans préavis afin de le laisser nous rejoindre le plus rapidement possible.

La Ligue est en marche. Nous nous attachons à mettre en œuvre la nouvelle Ligue, tous les jours. Bien sûr il y a des peurs, bien sûr il y a de la résistance au changement, mais je crois que c'est humain. Pour terminer, je voudrais vous dire à tous, élus, bénévoles, salariés, clubs, licenciés, cette citation de GANDHI : « *Sois le changement que tu désires voir en ce monde* ». Cette citation incarne un élan, une pensée positive, active, qui interdit de se porter en victime. Oui la Ligue n'est pas parfaite, mais pour la changer, chacun doit commencer par changer. Je crois que nous n'avons pas le choix, tous ensemble, de changer, d'avancer, de voir les choses autrement. Elles ne seront plus aujourd'hui comme elles étaient hier de toute façon, donc avançons ensemble, changeons ensemble et voyons le monde de manière un peu différente, tout du moins la Ligue BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE et le football sur notre territoire.

Je conclurai en remerciant l'ensemble des équipes de la Ligue, l'ensemble des équipes des salariés, qu'elles soient administrative ou technique, qui dans cette période difficile de fusion où chacun s'est engagé un peu plus pour que ça fonctionne, qui met tout en œuvre au quotidien pour gérer le football de notre ligue et qui vive avec nous ce changement.

Merci également à tous nos partenaires, qui nous accompagnent et nous aident pour que vous, les clubs, les Districts et la Ligue puissent vivre. Je citerai notamment le Conseil Régional, DRJSCS, le CROS, la MDS et l'ensemble des partenaires privés.

Merci à vous aussi. Je souhaite vraiment que notre beau football Burgo-Comtois se développe, progresse et aille de l'avant avec nous tous, ensemble. Merci

03. Test boîtier de vote électronique

Un test des différents boîtiers donnés aux représentants présents et habilités à voter est réalisé. A l'issue, le test est jugé concluant.

04. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2017

Roland COQUARD procède à l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE de Football du 17 juin 2017, paru le 5 octobre 2017 sur le site Internet de la Ligue

Aucune remarque n'étant formulée, il est alors procédé au vote.

⇒ **Vote n°1 : Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2017 ?**

<i>Oui</i>	3.869	99,15%
<i>Non</i>	33	0,85%
	3.902	

Le procès-verbal est donc approuvé à la majorité des voix exprimées.

05. Rapport Financier : compte-rendu financier au 30 juin 2017

M. Christian PERDU, Trésorier Général de la LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL, présente les comptes arrêtés au 30 juin 2017 qui font apparaître un résultat excédentaire de 7.550 € (cf. Annexe 1).

06. Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2016/2017

M. Latif ERGIN, du Cabinet MAZARS, Commissaire aux Comptes, présente son rapport suite à la réalisation de son audit.

Il estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Ainsi il certifie que les comptes sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de la Ligue à la fin de l'exercice clos au 30 juin dernier.

Enfin, il ajoute qu'il n'a pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels qu'il a certifiés, des informations données dans le rapport financier qui vient de vous être présenté.

07. Approbation des Comptes 2016/2017 et affectation du résultat

⇒ Vote n°2 : Approuvez-vous les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017 ?

<i>Oui</i>	4.255	97,66%
<i>Non</i>	102	2,34%
	4.357	

Les comptes de l'exercice clos approuvés à la majorité des voix exprimées.

⇒ Vote n°3 : Affectez-vous le résultat de l'exercice de 7.550 € aux Fonds Associatifs ?

<i>Oui</i>	4.185	95,81%
<i>Non</i>	183	4,19%
	4.368	

L'affectation du résultat de l'exercice (7.550€) aux Fonds Associatifs approuvée à la majorité des voix exprimées.

M. PERDU indique également qu'au cours des exercices antérieurs, la Ligue de FRANCHE-COMTE avait opté pour le prélèvement sur ses fonds associatifs, du coût supporté par elle-même, pour l'équipement des clubs en informatique et tablettes FMI.

Ces opérations ayant impacté négativement les fonds associatifs de 245.146,30 euros et 7.034,70 euros, avaient été inscrits comptablement dans des comptes spécifiques.

Ce choix permettait de communiquer sur les sommes engagées, mais n'a plus de sens depuis la Fusion, puisque les sommes engagées par la Ligue de BOURGOGNE étaient portées en compte de résultat.

Il conviendrait aujourd'hui de prendre une résolution afin de remonter ces montants au débit du compte « fonds de dotation ».

⇒ **Vote n°4** : Autorisez-vous le fait de remonter les montants liés aux équipements des clubs en informatique et tablettes FMI au débit du compte « *fonds de dotation* » ?

<i>Oui</i>	4.110	96,32%
<i>Non</i>	157	3,68%
	4.267	

La remontée des montants liés aux équipements des clubs en informatique et tablettes FMI est donc approuvée à la majorité des voix exprimées.

08. Examen et vote du budget 2017/2018

M. Christian PERDU, Trésorier Général, présente le budget 2017/2018.

Différentes hypothèses pour bâtir le budget ont été retenues :

- Maitrise de la masse salariale
- Baisse de 5% sur certains frais de fonctionnement
- Implication des responsables de Pôles sur la gestion de leur budget (*optimisation des frais de fonctionnement des Commissions Régionales*)
- Disparition de certains frais liés à la Fusion
- Stabilité du nombre de licenciés et de l'activité sportive
- Maintien des dispositions financières
- Développement de nouveaux contrats de partenariat
- Renforcement des dispositifs de redistribution au profit des clubs et de valorisation des bénévoles

Le Budget présenté est à l'équilibre (*entre charges et dépenses*) et s'élève à 5.186.100 € (*cf. Annexe 2*)

⇒ **Vote n°5** : Approuvez-vous le Budget 2017-2018 ?

<i>Oui</i>	4.080	94,82%
<i>Non</i>	223	5,18%
	4.303	

Le budget est donc approuvé à la majorité des voix exprimées.

09. Modifications Règlements Généraux et du Règlement Intérieur

En l'absence excusée du Secrétaire Général, M. Jean-Marie COPPI, le Président Daniel FONTENIAUD présente les projets de modifications des Règlements Généraux et du Règlement Intérieur de la ligue.

TITRE 1 – LES COMPETITIONS

CHAPITRE 3 – Déroulement des rencontres ARTICLE 11 - MAILLOTS

1. Les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs des maillots de la couleur déclarée sur Footclubs portant obligatoirement sur le dos un numéro très apparent qui doit correspondre à l'ordre de présentation des équipes figurant sur la feuille de match, **de 1 à 14 et de 1 à 16 pour les matches dont le règlement prévoit 16 joueurs sur la feuille de match.**

ARTICLE 14 – RESPONSABLE SECURITE

1. Rôle du responsable sécurité

En sa qualité d'organisateur, le club rédige la déclaration « annuelle » ou « urgente motivée » et la transmet au Maire sur le territoire duquel se déroulent les rencontres concernées (~~décret n°97.646 du 31 mai 1997~~). Le club organisateur conserve un exemplaire.

TITRE 2 – LES OBLIGATIONS DES CLUBS

CHAPITRE 2 – Obligations équipes de jeunes

ARTICLE 30 – DISPOSITIONS COMMUNES

Le club accédant à un niveau supérieur bénéficiera d'une année dérogatoire **automatique**. Durant cette année dérogatoire, le club concerné devra impérativement satisfaire aux obligations du niveau immédiatement inférieur.

TITRE 8 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL

ARTICLE 92 – ENGAGEMENTS

L'engagement est obligatoire pour les clubs participant

- au championnat National 3 ~~devront participer à cette épreuve~~ avec leur équipe inscrite dans ce championnat (équipe A ou équipe réserve)
- aux championnats Régional 1, Régional 2 et Régional 3 avec leur équipe A.

Les engagements seront réalisés directement par la Ligue. Les droits seront portés au débit des clubs engagés.

ARTICLE 95 - LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

Tous les règlements généraux de la FFF et de la ligue seront appliqués pour autant qu'ils ne soient pas modifiés par les dispositions du présent règlement.

Les conditions de participation à la Coupe BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE sont celles qui régissent l'équipe participante dans son championnat.

Les clubs peuvent faire figurer quatorze (14) joueurs sur la feuille de match.

Pour la finale, les clubs pourront faire figurer seize (16) joueurs sur la feuille de match.

Conformément aux articles 140 et 144 des Règlements Généraux de la FFF, il peut être procédé au remplacement de 3 joueurs au cours d'un match.

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et à ce titre, revenir sur le terrain.

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

**TITRE 9 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DES RESERVES**

ARTICLE 104 - LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

Les clubs peuvent faire figurer quatorze (14) joueurs sur la feuille de match.

Pour la finale, les clubs pourront faire figurer seize (16) joueurs sur la feuille de match.

Conformément aux articles 140 et 144 des Règlements Généraux de la FFF, il peut être procédé au remplacement de 3 joueurs au cours d'un match.

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et à ce titre, revenir sur le terrain.

TITRE 10 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DES FEMININES

ARTICLE 113 - LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

Les clubs peuvent faire figurer quatorze (14) joueuses sur la feuille de match.

Pour la finale, les clubs pourront faire figurer seize (16) joueuses sur la feuille de match.

Conformément aux articles 140 et 144 des Règlements Généraux de la FFF, il peut être procédé au remplacement de 3 joueuses au cours d'un match.

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes et à ce titre, revenir sur le terrain.

⇒ **Vote n°6 : Approuvez-vous les corrections apportées aux articles 11, 14, 30, 92, 95, 104 et 113 ?**

<i>Oui</i>	4.384	99,93%
<i>Non</i>	3	0,07%
	4.387	

Les corrections apportées sont donc approuvés à la majorité des voix exprimées.

TITRE 2 – LES OBLIGATIONS DES CLUBS

CHAPITRE 4 – Obligations éducateurs

ARTICLE 33 – OBLIGATIONS ET SANCTIONS - EDUCATEURS

DESIGNATION EN DEBUT DE SAISON

Les clubs des équipes participant aux championnats régionaux doivent avoir formulé une demande de licence conforme aux règlements pour l'éducateur en charge de l'équipe au plus tard le jour de la prise de fonction.

Tous les clubs, dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement, qui n'ont pas désigné l'éducateur ou l'entraîneur dans un délai de trente jours francs à compter de la date du 1er match de leur championnat respectif, encourent, en plus des amendes prévues, une sanction sportive.

EQUIPES	OBLIGATIONS	SANCTIONS FINANCIERES	SANCTIONS SPORTIVES
Régional 1	Saison 2017/2018 : Licence Technique Régionale + B.E.F. ou D.E.F. Saison 2018/2019 : Licence Technique Régionale + B.E.F.	170 €	FFF : -1 point par match disputé en situation irrégulière (après expiration délai 30 jours)
Régional 2	Saison 2017/2018 : Licence Technique Régionale + B.E.F. ou BEES 1 Saison 2018/2019 : Licence Technique Régionale + B.E.F	85 €	FFF : -1 point par match disputé en situation irrégulière (après expiration délai de 30 jours)

Pour la saison 2017/2018

PRECONISATION :

Le diplôme minimum recommandé pour la division supérieure de District (D1) est le CFF3.

A NOTER :

Régional 1 et 2 Seniors : Le refus de déroger pour les personnes entrant en formation BEF a été acté par le niveau national.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2017

« Suite au vote négatif de l'Assemblée Générale de DOLE sur le nouveau projet harmonisé concernant les obligations d'éducateurs, et après contact avec la Direction Juridique de la FFF, Daniel FONTENIAUD et Jean-Marie COPPI proposent de d'appliquer les Obligations d'Educateurs suivantes pour la saison 2017-18 figurant dans les règlements de l'ex Ligue de Franche-Comté, ligue absorbante :

Régional 3	Saison 2017/2018	Obligation : Licence Educateur Fédéral + CFF3 Sanctions financières : 50€ - Pas de sanctions sportives
Régional 1F	Saison 2017/2018	Obligation : Licence Educateur Fédéral + (CFF1 + CFF2) ou CFF3 Sanctions financières : 50€ - Pas de sanctions sportives
U15R1	Saison 2017/2018	Obligation : Licence Technique Régionale + BEF Sanctions financières : 50€ - Pas de sanctions sportives

Le Conseil d'Administration valide ces propositions à l'unanimité. »

A partir de la saison 2018/2019

EQUIPES	OBLIGATIONS	SANCTIONS FINANCIERES	SANCTIONS SPORTIVES
Régional 1	Saison 2017/2018 : Licence Technique Régionale + B.E.F. ou D.E.F. Saison 2018/2019 : Licence Technique Régionale + B.E.F.	170 €	FFF : -1 point par match disputé en situation irrégulière (après expiration délai 30 jours)
Régional 2	Saison 2017/2018 : Licence Technique Régionale + B.E.F. ou BEES 1 Saison 2018/2019 : Licence Technique Régionale + B.E.F	85 €	FFF : -1 point par match disputé en situation irrégulière (après expiration délai de 30 jours)
Régional 3	2017/2018 Licence Educateur Fédéral + CFF3 certifié 2018/2019 Licence Educateur Fédéral + CFF1-2-3 certifiés 2019/2020 Licence Technique Régionale + B.M.F	50 €	Néant
Régional 1 Féminine	2017/2018 Licence Educateur Fédéral + CFF2 – 3 2018/2019 Licence Educateur Fédéral + CFF1 – 2 - 3 2019/2020 Licence Technique Régionale + BMF	50 €	Néant
U16 R1 et U18R	2018/2019 Licence Technique Régionale + BMF 2019/2020 Licence Technique Régionale + BEF	50 €	Néant
U15R	Licence Technique Régionale + BEF	50 €	Néant
U14R U16R2 U17R	2018/2019 Licence Educateur Fédéral+ CFF1 - 2 - 3 2019/2020 Licence Technique Régionale + BMF	30 €	Néant
FUTSAL R1	2018/2019 Licence Educateur Fédéral + Futsal Base 2019/2020 Licence Educateur Fédéral + CFF3 + Futsal Base	/	Néant
DEPARTEMENTAL 1	2018/2019 Licence Educateur Fédéral + CFF3 certifié	/	Néant

Echanges avec l'Assemblée :

Intervention de M. Thierry SAULNIER, Président du FC Bart

« Concernant les sanctions en régional, si je prends exemple sur les U15, on a obligation d'avoir un BEF. Sachant que pour nous, petits clubs, il y a beaucoup de difficultés à trouver des BEF, nous sommes obligés de rester en District. »

Intervention de M. Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue

« Je pense que nous formons de plus en plus de BEF. Aujourd'hui, tous les clubs qui, depuis trois ans, sont concernés par le régional U15, anciennement Interligues U15, n'ont jamais été en infraction dans ce domaine. Cela montre qu'il existe des solutions. Je rappelle également qu'en cas d'infraction dans cette catégorie, il n'y a désormais que des sanctions financières et plus sportive. »

Intervention du club de l'AS Beaune

« Dans le cadre des sanctions de points pour la R1 et R2, y aura-t-il une limitation sur la saison ? »

Intervention de M. Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue

« Non. Mais il s'agit là de dispositions fédérales. Nous ne votons pas pour cette partie-là et n'avons pas la possibilité de déroger. Le vote que nous vous proposons concerne uniquement la R3, la R1F, les catégories Jeunes de Ligue, la R1 Futsal et le niveau supérieur de District afin que les clubs qui arrivent en ligue puissent obtenir une dérogation avec l'éducateur les ayant fait accéder. »

Intervention de M. Jean-François DUCROT, Président du club du CS Corbigny

« M. Le Président, quel est votre point de vue sur ce que vous nous présentez ? »

Intervention de M. Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue

« Je pense que c'est un bon texte. Beaucoup de clubs nous avaient fait remonter leur désaccord avec les sanctions sportives et nous les avons écoutés. On a voulu également réduire au maximum les sanctions financières. L'idée étant de mettre en place des équipes d'encadrement de qualité au niveau des clubs, d'où notre développement de la formation à destination des éducateurs. Pour cet aspect formation, je vous rappelle qu'une aide, via le FAFa, est à votre disposition et vous permettra de faire avancer vos équipes d'encadrement. Comment cela se traduit ? Un éducateur qui se forme sur un module aura droit à un bon de 25€, deux sur la saison pour une même personne. Ceux qui passeront un diplôme qualifiant, BEF, BMF ou autres, peuvent être aidés entre 50 et 90% de la totalité du coût de la formation. A aujourd'hui (*le 14 Octobre 2017*), sur le territoire, aucun dossier de demande d'aide à la formation n'a été retourné et cela me désole. »

Intervention de M. Jean-François DUCROT, Président du club du CS Corbigny

« Le vote de Dôle n'est pas respecté aujourd'hui. Vous passez par d'autres biais pour nous imposer vos textes. On n'a rien le droit de dire et ce n'est même pas la peine qu'on se déplace en Assemblée. On a voté contre et pourtant, les textes restent dans la même lignée. »

Intervention de M. Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue

« Vous avez voté contre un texte à Dôle en Juin. Aujourd'hui, nous n'avons pas de texte qui régit les obligations d'éducateurs à part deux cas particuliers qui existaient en Franche-Comté. Celui-là ou un autre mais il faut bien que avoir un texte demain. On vous en propose un nouveau et je pense que lorsqu'un texte est rejeté, et c'est vrai dans tous les domaines de la démocratie, on propose d'autres solutions pour combler un vide juridique. L'objectif est donc de combler ce vide et d'avoir un texte qui régit l'encadrement des clubs, ce qui nous paraît la moindre des choses. Maintenant, si vous souhaitez qu'on n'ait vraiment aucune obligation d'encadrement et si vous êtes prêts à accepter que n'importe qui puisse encadrer vos équipes, on assumera tous ensemble la responsabilité. En termes éducatif, de progression et d'avancement pour notre football, je ne suis pas sûr qu'on soit gagnant.

L'idée est donc de vous représenter autre chose, un texte où, à votre demande, on a totalement supprimé les sanctions sportives, baissé voire même fait disparaître des sanctions financières. Un texte finalement plus allégé qu'en juin. Je pense sincèrement que c'est un bon texte qui nous permettra d'aller vers un meilleur encadrement dans nos clubs et vers un développement éducatif de nos jeunes. Cela me semble essentiel et, pour cela, il faut des gens formés. Vous n'accepteriez pas que votre enfant soit formé à l'école par une personne sans diplôme. »

Intervention de M. Jean-François DUCROT, Président du club du CS Corbigny

« Ma remarque va surtout dans le sens financier. Un éducateur mieux diplômé aura tendance à plus négocier la contrepartie financière et, dans des petits clubs, nous n'avons pas les moyens pour ça. »

Intervention de M. Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue

« Je ne peux pas intervenir sur le coût d'un éducateur, c'est aux clubs de gérer cet aspect-là. C'est comme Neymar, si un club est prêt à lui donner 100.000€ par jour, que voulez-vous y faire ? Sur cette partie-là, on est clairement dans une situation de négociation entre le club et l'éducateur, il n'y a pas d'encadrement là-dessus. Certains clubs donnent beaucoup d'argent à des gens qui n'ont pas de diplôme, les payent même plus cher que des BMF ou des BEF. Ce n'est donc pas un problème de diplôme. Le diplôme c'est la qualification, c'est ce qui permet à quelqu'un d'avoir été formé à former et à encadrer les autres. C'est un savoir-faire et c'est essentiel. »

Intervention de M. Laurent POURCELOT, Président de la JS Crêchoise

« Président, je vais dans votre sens sur la formation des éducateurs. Par contre, ce que j'aimerais c'est qu'on refonde les formations. Financièrement, ce qui veut dire que la Ligue et la Fédération prennent la charge financière, comme il avait été fait à l'Euro, de ces formations. Certes les dossiers FAFA sont là pour ça mais cela demande beaucoup de temps de les monter. Ensuite, une refonte logistique car il est très difficile aujourd'hui pour nos éducateurs, d'avoir des congés pour aller se former.

Je vais donc dans votre sens dans le fait qu'il faut avoir des éducateurs diplômés sur le bord des terrains, c'est une obligation. Mais il y a tout un environnement autour qui fait que demain ça va devenir plus compliqué. »

Intervention de M. Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue

« Je vous remercie d'aller dans le sens du renforcement de la qualité d'encadrement. D'un point de vue logistique, tout d'abord, il faut savoir qu'on fait beaucoup de formations délocalisées sur tout le territoire pour toucher le plus grand nombre. Dans un futur proche, on essaiera de renforcer ce principe et de l'adapter au mieux pour répondre à vos attentes, à vos problématiques.

Pour le côté financier, ce qui existe aujourd'hui au niveau du FAFA Formations et existait pour l'opération Horizon Bleu 2016, mise en place dans le cadre de l'Euro, sont les mêmes choses. C'est-à-dire qu'on a réussi à avoir la même somme cette année (deux millions d'euros), que celle obtenue dans le cadre d'Horizon Bleu. La saison dernière, pour cette aide aux Formations, nous avons reversé 1,7 millions d'euros. Les aides sont donc bien présentes pour financer vos formations d'éducateurs. Il suffit de remplir un dossier simple et allégé qui vous permettra de couvrir une grande partie des dépenses liées à la formation, qu'elles soient de fonctionnement ou personnelles à votre éducateurs (déplacement, hébergement, restauration). Des bons de formation sont également à votre disposition pour les différents modules et CFF. Il y a donc de quoi vous financer donc n'hésitez surtout pas à vous rapprocher de la ligue et ses référents administratif et technique pour vous aider dans vos démarches. »

Intervention de M. Simon PESSIN, Vice-Président du club du CO Chauffailles

« Je suis d'accord avec vous sur le besoin d'avoir des gens formés et je rejoins aussi mon collègue de Crêches dans la difficulté de s'organiser. En tant qu'éducateur de jeunes, j'aimerais pouvoir me former, mais je donne déjà beaucoup de mon temps en semaine pour les entraînements et le week-end avec la partie administrative et les matchs. Aujourd'hui, ce que je peux constater dans mon club, ce n'est pas l'envie de se former qui manque chez les éducateurs, mais plutôt cette obligation de poser des jours de congés pour participer à une session ou l'incompatibilité des dates de formations avec le calendrier sportif des catégories concernés. A titre d'exemple, j'aurais souhaité m'inscrire sur un module U13, la catégorie que j'entraîne, mais la date correspondant au lieu le plus proche de chez moi, tombait le jour de la reprise de la seconde phase. Difficile donc de s'inscrire.

Je me doute que de travailler sur ces aspects-là est compliqué, mais il faut bien garder en tête que nous sommes tous bénévoles et que si nous pouvons avoir un accès un peu plus facile en termes de calendrier, les demandes de dossiers seront plus nombreuses. »

Intervention de M. Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue

« On va faire des efforts en termes de calendrier si vous en avez besoin, c'est certains. Par contre, quand je dis que nous n'avons pas de demandes de dossiers, nous avons néanmoins beaucoup d'inscriptions en formations. Ce sont deux points différents. Comme expliqué en introduction, nous avons formé près de 1.900 éducateurs la saison dernière. La demande est donc bien présente mais peu sont les retours d'aide de financement. Les clubs, les éducateurs payent donc alors qu'ils peuvent être aidés et c'est ça qu'il faut améliorer. »

Intervention de M. Eric GIANNINI, club de Saint Jean de Losne

« Pour illustrer les difficultés qui viennent d'être signalées, j'ai la chance d'avoir, dans mon club cette année, deux BMF qui rentrent en formation. J'ai envoyé les dossiers de financement à la FFF et, pour l'instant, je n'ai aucun retour de leur part. Je n'ai donc aucune idée si j'aurais droit à des financements.

Au départ, les contrats nous annonçaient une certaine somme et, quand on voit arriver les formations des deux BMF, ce ne sont pas les sommes annoncées au départ. Second point, un des BMF a eu la chance de trouver un emploi comme surveillant dans un collège. Quand ce BMF demande au collège d'être libéré pendant neuf jours pour sa formation, on lui indique que cela va être très compliqué.

Moi aussi, je suis le premier à dire qu'il faut des éducateurs formés dans nos structures. Mais il y a tellement de difficultés à l'heure actuelle, qu'on se retrouve dans une impasse. »

Intervention de M. Denis GUVENATAM, Président du Dijon Université Club

« Effectivement, c'est une mouture pour les éducateurs qui est très intéressante. On a besoin d'éducateurs formés, notamment chez les jeunes où la formation est importante. Dans votre introduction, vous disiez qu'il y avait eu environ 1900 personnes de formées et seulement 200 certifications. C'est dommage que nous n'ayons pas plus de gens certifiés et il serait intéressant de savoir pourquoi nous n'avons que 10% des formés qui se retrouvent certifiés. Est-ce un problème de planning ? De difficultés de se déplacer aux certifications ? N'y aurait-il pas également la possibilité de faire des modules de formations à distance comme peut le faire la ligue de volley ? Cela permet, en rentrant le soir, de travailler directement de chez soi. C'est quelque chose qui peut être mis en place si on souhaite avoir plus de monde en formation et éviter ainsi certaines difficultés énoncées par mes collègues de clubs. »

Intervention de M. Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue

« En effet, c'est une réflexion qui peut être remontée à l'Institut Fédéral de Formations et qui pourrait compléter le panel des formations actuelles. Concernant vos interrogations sur le nombre de certifications, je dirai tout d'abord que certaines personnes suivent des modules pour se former, sans forcément avoir l'intention d'obtenir le diplôme. D'autres ont peut-être peur de ce principe de certifications. Enfin, dernier point important, jusqu'à l'année dernière on n'aidait pas les certifications. Cela voulait dire que les bons de formations ne pouvaient être utilisés pour des certifications, ce qui n'est plus vrai cette saison. Cela va peut-être débloquent quelques situations. »

Intervention de M. André VUILLEMIN, club de Mezire Feschés

« Tous les sujets que l'on vient d'entendre ont été étudiés au Conseil des Présidents et une des préconisations de ce Conseil a été de proposer la mise en place d'une personne ressource au sein de la Ligue pour tout ce qui concerne l'aide à l'élaboration des dossiers. Au vu des différentes remarques entendues, il me semble que cette préconisation doit être étudiée. »

Intervention de M. Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue

« Merci de ton intervention André. L'information est entendue. »

Intervention de M. Karim SAIDI, club de Sporting Montbéliard Futsal

« La majorité des petits clubs doivent, en effet, faire face à toutes ces difficultés énoncées. Je pense qu'il y a beaucoup de pistes à étudier pour faciliter l'accès à la formation. Je pense notamment à ce qui se fait dans le monde professionnel avec la Validation des Acquis et des Expériences. Ne pourrions-nous pas, à terme, imaginer qu'un éducateur, qui a passé cinq ans à entraîner une équipe spécifique, soit évalué sur un ou plusieurs matchs par une personne ayant cette compétence ?

Ensuite, une autre solution, que je souhaiterais proposer, pourrait être les e-learning. Dans le milieu professionnel, ces formations permettent à beaucoup de personnes d'éviter de trop long déplacement, problématique souvent évoqué par les éducateurs, et de leur apprendre progressivement et à leur rythme. »

Intervention de M. Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue

« Merci beaucoup pour votre intervention. Je trouve que ces idées sont très intéressantes. La V.A.E, on en parle peu et pourtant, c'est tout à fait possible déjà. Aujourd'hui, on peut obtenir ses diplômes en VAE et, chose qui est apparu cette saison, ces dossiers peuvent être financés via la Bourse Formation. C'est une bonne méthode qui peut aider les éducateurs et je vous rejoins complètement sur ce point. Comme l'avait évoqué avant vous, Denis Guvenatam, les formations à distances, les e-learning doivent être des formations vers lesquelles on doit tendre à l'avenir. Je vous rejoins également là-dessus. »

⇒ Vote n°7 : Approuvez-vous les textes relatifs aux Obligations d'Educateurs ?

<i>Oui</i>	2.796	64,75%
<i>Non</i>	1.522	35,25%
	4.318	

Les textes proposés sont donc approuvés à la majorité des voix exprimées.

Echanges avec l'Assemblée après vote des Obligations Educateurs

Intervention de M. Patrick Ponsonnaille, club de Cosne UCS Football

« J'attire l'attention des clubs sur le principe des licences d'Educateur Fédéral. Depuis cette année, les licences « joueur » n'ont plus l'obligation de passer la visite médicale. Ce qui fait qu'un certain nombre de joueurs Séniors, également Educateurs Fédéraux n'ont pas repassé de visite médicale car ils n'avaient pas besoin de le faire en tant que joueurs. Néanmoins, ils sont obligés de le faire en tant qu'éducateur. Ce qui veut dire que, très certainement, en nombre de licences Educateurs Fédéraux, on va avoir une baisse sensible. Il faut donc relancer les clubs pour que ces éducateurs passent cette visite car elle ne bénéficie pas de la disposition sur trois ans.

C'est un problème administratif qu'il faut résoudre en posant la question à la fédération. Comment se fait-il qu'on est exempté si on est joueur et pas si on est éducateur ? »

Intervention de M. Daniel Fonteniaud, Président de la Ligue

« Petit précision que m'apporte Bernard CARRE. On accordera jusqu'en 2019 une dérogation pour l'éducateur, titulaire du CFF3, qui aura fait accéder son équipe de Régional 3 en Régional 2. »

TITRE 2 – LES OBLIGATIONS DES CLUBS

CHAPITRE 3 – Obligations arbitres

ARTICLE 32 - OBLIGATIONS et SANCTIONS - ARBITRES

Conformément à l'article 41 du Statut de l'Arbitrage, le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à disposition se définit au regard de la compétition à laquelle participe leur équipe première.

Dans le cas où un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club.

Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l'équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d'égalité.

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs opérant en Régional 1 Féminines et Régional 1 Futsal doivent mettre à disposition est acté comme suit :

CLUBS	OBLIGATIONS A PARTIR DE LA SAISON 2018/2019	SANCTIONS financières	SANCTIONS sportives
REGIONAL 1	4 arbitres dont 2 majeurs à minima avec 80 rencontres arbitrées par ces 4 arbitres	180 €	- 2 mutations sur équipe déterminant les obligations du club
REGIONAL 2	3 arbitres dont 1 majeur à minima avec 60 rencontres arbitrées par ces 3 arbitres	140 €	- 2 mutations sur équipe déterminant les obligations du club
REGIONAL 3	2 arbitres dont 1 majeur à minima avec 40 rencontres arbitrées par ces 2 arbitres	120 €	- 2 mutations sur équipe déterminant les obligations du club
DEPARTEMENTAL 1	2 arbitres dont 1 majeur à minima avec 40 rencontres arbitrées par ces 2 arbitres	120 €	- 2 mutations sur équipe déterminant les obligations du club
REGIONAL 1F	1 arbitre à minima avec 20 rencontres arbitrées	40 €	- 2 mutations sur équipe déterminant les obligations du club
REGIONAL 1 FUTSAL	1 arbitre à minima avec 20 rencontres arbitrées	40 €	Néant

⇒ Vote n°8 : Approuvez-vous les textes relatifs aux Obligations d'Arbitres ?

<i>Oui</i>	3.697	86,72%
<i>Non</i>	566	13,28%
	4.263	

Les textes proposés sont donc approuvés à la majorité des voix exprimées.

TITRE 3 – BUREAU

ARTICLE 7 – COMPOSITION

Le bureau de la Ligue comprend 15 membres. Sont membres de droit le Président de la Ligue, le Président délégué et les 7 Présidents de Districts. Les 6 autres membres sont élus conformément à l'article 14.2 des Statuts de la Ligue.

En cas d'empêchement, le Président de District peut se faire représenter par son Président Délégué ou son Vice-président Délégué ou tout autre membre de son bureau, qui aura voix délibérative.

⇒ **Vote n°9** : Validez-vous la modification apportée à l'article 7 du Règlement Intérieur ?

<i>Oui</i>	4.204	97.20%
<i>Non</i>	121	2,80%
	4.325	

La modification est donc approuvée à la majorité des voix exprimées.

10. Désignation d'un Commissaire aux Comptes (et d'un suppléant) pour une durée de 6 ans

Conformément à l'Article 12.4 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale désigne pour six ans un commissaire au compte et un suppléant choisis sur la liste mentionnée à l'article L 822-1 du code du commerce

Il est proposé de désigner M. Latif ERGIN comme Commissaire aux Comptes titulaires et M. Romain GROSPERRIN comme Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de 6 ans.

⇒ **Vote n°10** : Désignez-vous M. Latif ERGIN, du Cabinet MAZARS, comme Commissaire aux Comptes titulaire de la Ligue et M. Romain GROSPERRIN, du Cabinet MAZARS, comme suppléant, pour une durée de 6 ans ?

<i>Oui</i>	4.230	98.08%
<i>Non</i>	83	1,92%
	4.313	

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les Assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes du Cabinet MAZARS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ représenté par Monsieur **Latif ERGIN**, basé 9, rue Madeleine Bres à BESANÇON (25), en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les Assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur **Romain GROSPELLIN**, basé 9, rue Madeleine Bres à BESANÇON (25), en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

11. Election d'un membre au Conseil d'Administration

Daniel FONTENIAUD précise que suite au décès du Docteur Gérard NICOLET, il propose le Docteur Joël GODARD au titre de « MEDECIN ».

Ce dernier, excusé ce jour, a toutefois préparé une présentation de son parcours professionnel et sportif (cf. Annexe 3).

Après lecture de celui-ci, le Président FONTENIAUD propose de passer au vote.

⇒ **Vote n°11 : Candidature du Docteur Joël GODARD au titre de Médecin ?**

<i>Oui</i>	4.357	100%
<i>Non</i>	0	0%
	4.357	

Le Docteur GODARD est élu à l'unanimité

12. Election de la Délégation Ligue aux Assemblées Fédérales – saison 2017/2018

La délégation de la ligue BOURGOGNE-FRANCE-COMTE

Président de la LIGUE

- ✓ Titulaire : Daniel FONTENIAUD
- ✓ Suppléant : *Thierry WANIART*

Président Délégué

- ✓ Titulaire : Roland COQUARD
- ✓ Suppléant : *Patricia BEAURENAUD*

Délégué n°1/1

- ✓ Titulaire : Jean-Marie COPPI
- ✓ Suppléant : *Jacques QUANTIN*

Délégué des CLUBS NATIONAUX ¹

- ✓ Titulaire : René FRANQUEMAGNE
- ✓ Suppléant : Néant

Délégué FOOTBALL DIVERSIFIE ²

- ✓ Titulaire : Nicolas VUILLEMIN
- ✓ Suppléant : Alain RICHARD

District de COTE D'OR

- ✓ Titulaire : Daniel DURAND
- ✓ Suppléant : Michel MONNIN

District DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT

- ✓ Titulaire : André SCHNOEBELEN
- ✓ Suppléant : Daniel ROLET

District de HAUTE-SAONE

- ✓ Titulaire : Philippe PRUDHON
- ✓ Suppléant : Dominique PRETOT

District du JURA

- ✓ Titulaire : Michel SORNAY
- ✓ Suppléant : Jean-Louis MONNOT

District de la NIEVRE

- ✓ Titulaire : Françoise VALLET
- ✓ Suppléant : Christophe NOGUES

District SAONE ET LOIRE

- ✓ Titulaire: Gérard POPILLE
- ✓ Suppléant : Jean-Charles DIRY

District de L'YONNE

- ✓ Titulaire : Christophe CAILLIET
- ✓ Suppléant : Jean-Louis TRINQUESSE

¹ Elus lors de l'AG des Clubs Nationaux le mardi 12 septembre 2017

² Pour participation à l'Assemblée Générale de la LFA uniquement

⇒ Vote n°12 : Election de la Délégation Ligue aux Assemblées Fédérales 2017/2018 ?

Oui	4.117	97,24%
Non	117	2,76%
	4.234	

13. La Formation des Dirigeants

Une présentation est faite par M. Jacques QUANTIN des modules de formation des dirigeants (cf. Annexe 4).

Puis un film promotionnel portant sur ce sujet est diffusé.

14. Intervention du/des représentants de NIKE

Une présentation de la collaboration entre NIKE et la FFF ainsi que sa déclinaison en direction des ligues et des clubs est effectuée par Stéphane GILLOT, directeur national des ventes NIKE. L'intervention du représentant NIKE est complétée par une présentation des différents produits accessibles aux clubs.

15. Intervention du représentant de la Ligue du Football Amateur

Une présentation de la Ligue de Football Amateur est réalisée par Mme Marie-Christine TERRONI (cf. Annexe 5).

16. Intervention des personnalités invitées

M. Maxime COSNARD, Chargé de Mission de la Mutuelle des Sportifs

« Sujet moins plaisant que la pratique du Football, je vais vous parler d'assurance. Notre Président, lors de votre Assemblée de Juin dernier à Dôle, vous a parlé de la Mutuelle des Sportifs en tant que vocation principale d'être un assureur, mais elle est également votre Partenaire.

Partenaire, c'est aussi être au plus près des dirigeants de clubs, en ce qui concerne la façon de les rassurer au travers de l'assurance. En tant qu'ancien joueur de foot, entraîneur, Président de club et, pour finir, Président de club Omnisport, je sais ressentir les besoins que vous avez en tant que Responsable de club pour tout ce qui concerne votre activité sportive ou extra-sportive. Ce que je souhaite au travers de cette activité qui m'a été confiée par la MDS, c'est de vous apporter, lors de vos réunions de Districts ou de Ligue, réunissant de nombreux clubs, des informations sur vos responsabilités et de vous rassurer car, la Mutuelle est là pour satisfaire à la plupart de vos préoccupations.

Durant ces moments d'échanges, il y a beaucoup de thématiques qui peuvent être évoquées, notamment la protection des joueurs et des dirigeants sur leur intégrité physique. Ce sont des choses importantes qui peuvent vous rassurer sur de nombreuses interrogations. Le sujet de l'assurance n'est pas le plus facile à communiquer. Je le fais car j'ai vécu ces problématiques. Il est donc plus facile de se mettre en situation.

Si vous avez des problématiques, n'hésitez pas à venir me voir, je suis à votre disposition. Je vous remercie de votre attention. »

M. Jean-Claude DECOMBARD, Adjoint aux Sports de la Municipalité de Dijon

« Monsieur le Président, je tiens, tout d'abord, à vous remercier de m'avoir invité à assister à votre Assemblée Générale. J'ai pris énormément de plaisir à entendre tous ces propos.

Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, je tiens à vous présenter, de la part de M. François REBSAMEN, Maire de Dijon et Président de Dijon Métropole, tous ses vœux de bienvenue à Dijon, dans ce Palais des Congrès.

Qu'est-ce qu'un Adjoint aux Sports peut faire dans une Assemblée de Ligue ? Il a déjà écouté tout ce qui s'est dit et je suis particulièrement satisfait de voir que la formation a pris une place très importante dans les échanges entre vous, Président, et la salle. Au vu des interventions, il est vrai que la formation, pour les dirigeants, se traduit par un souci financier. Je pense que je suis mal placé pour vous dire : « oui mais c'est nécessaire », surtout quand on sait qu'au niveau des collectivités publiques, compte tenu des difficultés budgétaires dans lesquelles nous sommes, les subventions aux clubs et associations sont malheureusement sur une tendance baissière. On peut néanmoins rester optimiste. Pour ma part, je le reste car je pense que les choses pourraient évoluer dans les années à venir.

Dans le cadre de ces formations, je vous incite à les proposer, tant que possible, dans vos clubs. Pour exemple, à Dijon, dans les critères d'attribution des subventions, j'ai souhaité ajouter un critère qui est la qualité de l'encadrement des enfants dans les clubs. Aujourd'hui, ce critère est fortement pondéré, ce qui veut dire qu'il a une incidence directe sur le montant des subventions qui sont accordées aux clubs et aux associations.

J'ai bien entendu le Président quand il vous disait « vous ne supporteriez pas qu'à l'école, vos enfants soient éduqués par quelqu'un sans diplôme ». Je pense que c'est tout à fait la même chose dans un club et qu'un parent n'accepte pas que ses enfants ne soient pas encadrés par des personnes compétentes. C'est vrai qu'il s'agit d'un investissement, mais un investissement dont vous serez tous gagnant à terme.

Quant à l'aspect financier, je sais que c'est une contrainte pour tout le monde et c'est pour ça que le deuxième volet de la formation, celle des dirigeants, est un point sur lequel il faut insister. Si j'enlève un instant ma casquette d'Adjoint pour remettre celle de mon métier d'expert-comptable, je peux vous dire qu'aujourd'hui, il faut que l'on sache, parce que c'est une réalité non seulement Dijonnaise mais aussi nationale, que l'administration fiscale et celle de l'URSSAF sont penchées sur les dossiers des Associations.

Cela va se traduire par un certain nombre de vérifications qui ont déjà débutées. Malheureusement, pour l'avoir évoqué avec le Directeur de l'URSSAF de Dijon, il m'a dit « M. DECOMBARD, je suis désolé de voir le niveau de connaissance des dispositions sociales, applicables dans les associations, de la part des dirigeants ». C'est vrai que lorsqu'on est dirigeant, c'est déjà être bénévole, c'est déjà passer beaucoup de temps cela, parfois, avec un emploi à côté. Tout cela fait beaucoup mais, je crois qu'il faut beaucoup insister sur la formation des dirigeants, sinon on va voir apparaître certaines difficultés dans des associations. Je suis catastrophé de pouvoir imaginer qu'une association sportive pourrait voir son avenir remis en cause pour des raisons financières.

Bravo pour votre initiative et bonne saison 2017-2018 à vous tous. »

M. Gérard QUATREPOINT, Trésorier du CROS de Bourgogne

« Mesdames et Messieurs, bonjour,

Je tenais tout d'abord à vous remercier d'avoir convié les CROS à participer à votre Assemblée Générale de ce jour. Excuser également les deux Présidents, Jean-Marie VERNET, pour la Franche-Comté et Jean-Pierre PAPET, pour la Bourgogne, qui n'ont pu être des nôtres aujourd'hui.

La matinée s'avance bien sûr. Des quelques notes prises au cours de cette Assemblée Générale, je voudrais, tout d'abord, féliciter le Président et les gens qui l'entourent pour la belle et magnifique tenue de cette Assemblée. Vous féliciter aussi pour la réussite de votre fusion Bourgogne et Franche-Comté. On peut considérer ça comme un exemple parce que j'ai moi-même participé à un certain nombre d'Assemblée et je peux vous dire que les dossiers ne sont pas toujours aussi bien avancés. Dans certaines disciplines, il y a encore des difficultés qui sont souvent liées à des problèmes de personnes.

Félicitations également à votre discipline pour les brillants résultats que vous obtenez à l'échelon national. On se félicite, nous tous, sportifs, de la qualification de notre équipe nationale pour la prochaine Coupe du Monde. Les résultats de nos équipes régionales de haut-niveau sont un peu plus difficiles mais, restons optimistes, je pense que la saison se terminera au mieux.

Ma casquette de Trésorier du CROS me rend un peu plus sensible aux aspects financiers de nos structures. J'ai noté et constate avec grande satisfaction que votre discipline est sainement et rigoureusement bien gérée, que votre budget de la saison dernière a été réalisé à l'équilibre, au cours d'une année un peu particulière avec la fusion.

Je terminerai en rejoignant M. DECOMBARD sur l'aspect formation qui, nous aussi, nous intéresse et nous préoccupe au niveau des comités olympiques régionaux et départementaux. La formation est quelque chose d'important et d'essentiel car elle rassure, à la fois les participants mais aussi les parents de savoir que leurs enfants soient entraînés, éduqués et formés par des personnes compétentes.

Nos CROS seront les derniers à fusionner puisque nous devons attendre que toutes les disciplines soient à jour sur ce dossier. Ce sera sûrement le cas en Janvier 2018 avec une élection des dirigeants prévue au mois de Mars. Je pense qu'il est essentiel que votre discipline y soit représentée. Pour en avoir parlé avec votre Président, quelle que soit l'issue de ces élections, il est, à nos yeux, primordial qu'une discipline comme le football participe à l'équipe dirigeante du futur CROS de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE. Je renouvelle mon appel du pied, on aura le temps d'en rediscuter.

Merci encore et bonne saison à tous. »

M. Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur Régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

« Monsieur le Président ;
Monsieur l'Adjoint au Maire ;
Mesdames, Messieurs les représentants des clubs ;

Merci de votre invitation à cette Assemblée Générale qui se présentait plutôt comme austère avec du budget, du règlement et qui, finalement, a fait surgir des débats assez fondamentaux. Bien sûr, ces débats, liés à votre fusion comme l'ensemble du mouvement sportif, sont un peu les conséquences d'une année de transformation. A quelques exceptions près, on peut dire que cette fusion du mouvement sportif se passe bien dans notre région. Et en même temps, on s'aperçoit qu'entre la fusion apparente et la mise en œuvre du fonctionnement d'une nouvelle ligue sportive, c'est un peu plus compliqué, notamment à cause des nombreux dossiers à approfondir et des réalités à creuser.

De mon point de vue, cette Assemblée Générale vous permis de traiter de certains sujets fondamentaux comme la formation. Je crois qu'on peut tous essayer de faciliter l'accès à la formation, de prendre en compte les expériences acquises et je crois que, dans une discipline sportive comme la vôtre, le terrain est la meilleure des solutions pour se former et acquérir cette expérience. Cette formation, cette garantie de qualité des éducateurs sportifs, c'est véritablement une base qui n'est pas négociable. Simplement, on peut essayer de trouver les meilleurs moyens de la réaliser.

Débat aussi sur l'esprit sportif que vous avez abordé. Là aussi, cela fait partie des fondamentaux. Le sport ne peut pas exister sans la qualité éducative, sans le respect des règles et sans le fair-play qui font partie des valeurs cardinales de l'ensemble de nos activités.

Je suis très heureux de voir que vous ayez pu aborder l'ensemble de ces sujets et que vous ayez emporté l'adhésion. Je voulais simplement dire, sur ces questions d'adéquation entre le fait d'être bénévole, le fait d'être impliqué dans une vie professionnelle et personnelle et le fait d'aller en formation, qu'il y a des dispositions législatives importantes, votées cette année. On n'en perçoit pas encore les traductions complètes mais c'est quand même la création d'un congé bénévole de six jours, la création d'un compte engagement citoyen et la possibilité pour les bénévoles, demain, d'obtenir des financements pour des formations. Et puis, existent déjà des soutiens spécifiques de l'état aux sports avec le Centre National du développement du Sport (CNDS). Rappelons que dans notre région, on consacre 1/3 de l'enveloppe au soutien à l'emploi, à l'entrée en apprentissage et 10% de l'enveloppe à la formation des bénévoles. Les ressources sont là, ainsi qu'une ligne de conduite qui ne se démentira pas dans les années à venir, car nous sommes sur des fondamentaux.

Vous le savez, pour les années à venir, il y a une nouvelle feuille de route Ministérielle qui vient d'être rendue publique par notre Ministre des Sports, Laura FLESSEL, qui fait la part belle au rayonnement sportif puisque arrive la perspective de grands événements tels que les JO à Paris en 2024. Il y a également l'idée de l'Ethique dans le sport, qui se traduit par la garantie que les sports soient respectés dans toutes leurs dimensions. Un troisième thème, c'est la France qui bouge. Cela veut dire le développement du sport avec un objectif de trois millions de pratiquants supplémentaires et surtout une correction des inégalités d'accès aux sports puisque tout le monde ne pratique pas de la même manière et n'a pas l'accès à des pratiques en club.

Je voudrais terminer sur le soutien que vous apportez à l'état au quotidien. Ce sont bien évidemment, aujourd'hui, des financements avec le CNDS qui reverse autour de 630.000€ pour l'ensemble de la discipline. C'est aussi, et peut-être avant tout, des compétences techniques qui sont apportées, au travers des Cadres d'Etat mis à disposition de la Ligue BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE de Football. J'en profite pour rendre hommage au travail réalisé ici par Philippe Joly, parti rejoindre, depuis peu, le staff de l'Equipe de France Féminine. A l'heure actuelle, il en reste deux, en la personne de Clara Sidobre et Paul Guérin, qui ont une place essentielle dans l'Equipe Technique Régionale. Je salue notamment Clara, l'une des rares voire même la seule CTS féminine de Football, qui fait un travail de restructuration, auprès de vous, tout à fait notable. Je salue également l'arrivée du nouveau DTR qui a pu collaborer avec nos services dans d'autres régions. On est uni avec le Président Fontenraud, pour essayer d'aller à la recherche d'un troisième poste de Cadre d'Etat afin que vous puissiez bénéficier d'un soutien technique et pédagogique plus important.

Dans ces grands axes de votre discipline sportive, qui méritent encore d'être développés, je vous parlerai également du Sport-Santé. On aura l'occasion de se revoir et de continuer notre travail commun sur ce projet.

D'ores et déjà, à l'ensemble d'entre vous, je souhaite que vous atteigniez les objectifs que vous vous êtes fixés pour cette saison sportive. N'oubliez pas qu'ils ont tous la même valeur quel que soit le niveau auquel vous évoluez. Merci à vous tous. »

17. Mot de clôture du Président de la Ligue

« Je l'ai entendu dans les discours des différents intervenants, mais je voulais également vous faire part de ma satisfaction dans la collaboration que nous entretenons avec Roland (Coquard). Pas seulement depuis les élections, mais bien avant, pendant toute la procédure de fusion. Nous avons travaillé main dans la main et c'est comme ça qu'on a pu avancer dans ce projet de nouvelle Ligue.

Je voulais simplement vous dire qu'il faut marquer cette journée d'une croix. Parce que, non seulement on n'est pas en retard, mais on est en avance par rapport à l'ordre du jour qui a été fixé. Ça n'arrivera peut-être pas à chaque fois (rire).

Je voudrais remercier sincèrement tous les gens qui nous ont accompagnés et qui nous accompagnent depuis plusieurs saisons. Je salue notamment Jean-Philippe BERLEMONT, avec qui j'étais en réunion il y a quelques jours, afin d'évoquer les problématiques de la Ligue et l'encadrement technique en particulier. Merci pour son accompagnement. Il a parlé de Clara Sidobre et je crois que si on a réussi à faire en sorte que Clara soit la première cadre d'état féminine dans une Ligue de football en France, c'est grâce à la collaboration étroite que nous avons pu avoir avec le DTN et DRJSCS. Je vous en remercie très sincèrement.

Je remercie, bien sûr, la Mutuelle des Sportifs pour son accompagnement, son partenariat. Comme l'a dit Maxime COSNARD, c'est non seulement notre assureur, mais aussi un vrai partenaire qui nous accompagne réellement dans la mise en œuvre de notre plan d'actions sur notre territoire. Merci donc à la MDS, à travers son Président, Bernard DESUMER, sa Directrice, Isabelle SPITZBARTH et notre nouveau référent, Maxime COSNARD.

Remercier, bien évidemment, la LFA à travers la présence de Marie-Christine TERRONI, qui transmettra nos remerciements au Président, Marc DEBARBAT. Remercier la Mairie de Dijon pour sa présence. C'était un plaisir d'avoir Jean-Claude DECOMBARD avec nous ce matin.

Remercier nos partenaires commerciaux et plus spécifiquement la société Nike à travers Stéphane GILLOT qui est intervenu devant vous. Je crois que c'est un beau partenariat qui a été signé avec la Fédération et qui se décline pour les Ligues et les Districts. Cela veut dire qu'on va avoir, dans ce deuxième volet, plus proche de vous, la capacité à vous accompagner un peu plus, à vous doter encore plus grâce aux retombées que nous aurons, Ligue et Districts Burgo-Comtois, au travers de cet accord.

Je remercie aussi le Trésorier du CROS, M. QUATREPOINT, de sa présence et lui dire qu'il me semble essentiel que le Football soit représenté au CROS. J'ai été un peu désappointé qu'on ne le soit pas en Bourgogne depuis quatre ans puisqu'on n'avait pas été élu parmi les membres du CROS. Pour être la première discipline sportive de la région, cela me paraît être une anomalie. Je serai donc très heureux que la Ligue soit représentée dans le futur CROS. J'espère que, lors de vos élections, il y ait des accords de trouver pour ne présenter qu'une seule liste afin d'éviter des affrontements et des difficultés dans la mise en place de ce nouveau CROS.

Je terminerai les remerciements par vous tous, clubs, bénévoles, Présidents ou représentants et toutes autres familles qui nous fait le plaisir d'être parmi nous aujourd'hui. Comme cela a été répété à plusieurs occasions, c'est dans le débat et dans les échanges que nous allons pouvoir avancer ensemble. On a besoin de vos retours, de vos remarques, de savoir ce qui va ou ne va pas car c'est vous qui avez la vraie vision des choses. On compte sur vous pour faire remonter vos souhaits, vos doléances, notamment auprès du Conseil des Présidents de Clubs qui est une instance essentielle de notre Ligue. Nous souhaitons faire avancer les choses. Rien n'est gravé dans le marbre. Tout peut changer ou évoluer dans les années à venir, que ce soit d'un point de vue règlementaire ou organisationnel. Comme j'ai pu le dire à plusieurs reprises, je souhaite surtout qu'on oriente la politique de la Ligue vers l'accompagnement aux clubs, vers le service aux clubs et la proximité avec vous, à travers les équipes technique, bien sûr, mais aussi administrative. Je pense qu'il faudra, sans doute, rendre encore plus lisible et plus forte, dans le cadre sûrement de redéploiement des équipes, la notion d'accompagnement aux clubs, de conseil et de travail en collaboration, pas seulement à distance mais aussi sur le terrain.

Au-delà de formations que l'on peut vous proposer pour être à même de gérer le plus facilement possible vos clubs, il faudra passer par de la simplification administrative car je suis bien conscient qu'être Président de club, Secrétaire ou Trésorier n'est pas forcément facile aujourd'hui. J'espère qu'on pourra faire en sorte d'améliorer les choses, c'est en tout cas notre vœux le plus cher. Pour cela nous comptons sur l'appui et l'impulsion de la Fédération et de la Ligue du Football Amateur dans leurs programmes d'amélioration y compris dans les nouveaux outils. Je pense que vous êtes aussi conscients que nous que rien n'est parfait dans la FMI, rien n'est parfait dans la dématérialisation des licences. On se doit donc d'avancer pour mieux faire fonctionner les choses.

Merci encore, très sincèrement, de votre présence, de l'échange et de la teneur des débats. Je vous souhaite une très belle saison 2017-2018. »

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI